

Le 10 novembre **DEUX MILLE VINGT ET UN**, à vingt heures trois minutes, Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de la Communauté de Communes (siège de Pontchâteau), sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MOGAN, Président.

Convocation : 03 novembre 2021

Nombre de membres :

En exercice :	42
Convoqués :	42
Présents :	32
Procurations :	09
Absents :	01

Ont répondu à l'appel :

<u>Crossac :</u>	M. Olivier DEMARTY, Mmes Marie-Anne PIED, Laurette LEMESTRE,
<u>Drefféac :</u>	MM. Philippe JOUNY, Daniel CHATEAU, Mme Valérie LAMACQ,
<u>Guenrouët :</u>	MM. Frédéric MILLET, Teddy LE SOLLIEC, Sylvain ROBERT,
<u>Missillac :</u>	MM. Jean-Louis MOGAN, Didier BROUSSARD, Mmes Audrey CHATAL, Caroline GERGAUD, Claudine GUILLET,
<u>Pont-Château :</u>	MM., Philippe ROUAUD, Stéphane POILVÉ, Mmes Danielle CORNET, Sylvie MORAND, Eliane RENAUT, Muriel MAHE, Françoise CRAND, Sylvie FUSELLIER,
<u>St Gildas des Bois :</u>	MM. Jean-François LEGRAND, François ROUSSEAU, Mmes Dominique FRASLIN, Patricia ROY,
<u>Ste Anne sur Brivet :</u>	MM. Jacques BOURDIN, Jean-Pierre MEIGNEN Mme Karine HERVY,
<u>Ste Reine de Bretagne :</u>	MM. Michel PERRAIS, Jean-Pierre QUERAUD
<u>Sévérac :</u>	M. Didier PÉCOT

Absents :

M. Jean-François VIGNARD	donne procuration à	Mme Caroline GERGAUD	pour voter en son nom
M. Olivier FONTENEAU	donne procuration à	M. Olivier DEMARTY	pour voter en son nom
Mme Véronique PATE-PONDAVEN	donne procuration à	M. Frédéric MILLET	pour voter en son nom
M. Raphaël CONDE-JIMENEZ	donne procuration à	Mme Danielle CORNET	pour voter en son nom
M. Erwan TANNEAU	donne procuration à	M. Stéphane POILVÉ	pour voter en son nom
M. Jean-Philippe BONOUVRIER	donne procuration à	Mme Dominique FRASLIN	pour voter en son nom
Mme Nadine COUERON	donne procuration à	M. Jean-Pierre MEIGNEN	pour voter en son nom
Mme Céline GANACHEAU	donne procuration à	M. Jean-Pierre QUERAUD	pour voter en son nom
Mme Émilie TRANCHANT	donne procuration à	M. Didier PÉCOT	pour voter en son nom
M. Stéphane MEREL			

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 28 septembre 2021 (JLM),
- 2- Installation d'un nouveau conseiller communautaire (JLM),
- 3- Approbation CRRTE (JLM),
- 4- Demande de subvention pour réhabilitation aire d'accueil des gens du voyage (JFV),
- 5- Refacturation aux communes coût du service instruction droit des sols 2020 (JFV),
- 6- Décision Modificative N° 2 – Budget Principal (JFV),
- 7- Plan guide communaux avenant convention partenariat ADDRN (JFV),
- 8- Protocole transactionnel avec SUEZ (PJ),
- 9- RPOS qualité de l'eau (Atlantique'eau) (PI).



- 10- Approbation RPQS SPAC 2020 (PJ),
- 11- Validation augmentation du capital social de LAD-SPL (PJ),
- 12- Convention PIG 2019-2022 - Avenant n°1 (DC).
- 13- Cession de terrain zone d'activités de La Mare au Chatelain à Crossac (JFL),
- 14- Cession de terrain zone d'activités de La Mission à Saint Gildas des Bois (JFL),
- 15- Cession de terrain zone d'activités Abbaye II à Pontchâteau (JFL),
- 16- Convention utilisation gratuite structures sportives par le département (MP),
- 17- Révision règlement intérieur de l'École de Musique Intercommunale (DF).

~~~~~

M. Olivier DEMARTY est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'appel. Il est dénombré 32 conseillers communautaires présents, 09 procurations. Il est constaté que la condition de quorum est remplie. Le Conseil communautaire peut donc délibérer.

#### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2021**

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2021.

#### **Délibération 2021-093 Installation d'un nouveau conseiller communautaire**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- PREND acte de l'installation de Madame Patricia ROY en qualité de conseillère communautaire.

#### **Délibération 2021-094 Approbation CRRTE**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve les termes du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique
- Approuve les actions, projets et intention de projet annexés au contrat
- Délègue au président le pouvoir de négocier, modifier et entériner les modifications qui pourraient intervenir jusqu'à la date de signature susmentionnée
- Autorise le Président à signer le Contrat avec les partenaires.

#### **Délibération 2021-095 Demande de subvention pour réhabilitation aire d'accueil des gens du voyage**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le programme de travaux susmentionné
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant : Dépenses 49 085.35€ - Recettes Subvention Plan de Relance : 34 359.75€ - Autofinancement : 14 725.60 €
- Autorise M. le Président à déposer une demande de subvention relative à ce dossier auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique.

#### **Délibération 2021-096 Refacturation aux communes coût du service instruction droit des sols 2020**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve les montants indiqués ci-dessous, qui seront facturés aux communes concernées :



|                          | Nombre<br>d'actes<br>2020 | Coût<br>facturé en<br>2021 |
|--------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Crossac                  | 146                       | 7 862,38 €                 |
| Drefféac                 | 130                       | 7 000,75 €                 |
| Guenrouët                | 134                       | 7 216,16 €                 |
| Missillac                | 304                       | 16 370,98 €                |
| Pontchâteau              | 411                       | 22 133,14 €                |
| Sainte-Anne-sur-Brivet   | 105                       | 5 654,45 €                 |
| Saint-Gildas-des-Bois    | 136                       | 7 323,86 €                 |
| Sainte-Reine-de-Bretagne | 138                       | 7 431,56 €                 |
| Sévérac                  | 76                        | 4 092,75 €                 |
| <b>TOTAL</b>             | <b>1580</b>               | <b>85 086,02 €</b>         |

**Délibération 2021-097 Décision Modificative N° 2 – Budget Principal**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de modifier les inscriptions et crédits budgétaires suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

| <u>MONTANT</u> | <u>A INSCRIRE AU</u> |
|----------------|----------------------|
| + 5.794,00 €   | 2313/041/01          |
| +306,00 €      | 2183/041/01          |
| + 1.000,00 €   | 275/27/01            |

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

| <u>MONTANT</u> | <u>A INSCRIRE AU</u> |
|----------------|----------------------|
| + 5.794,00 €   | 21318/041/01         |
| + 1.000,00 €   | 275/27/01            |
| + 306,00 €     | 2182/041/01          |

| SECTION<br>D'INVESTISSEMENT -<br>IMPUTATION | DEPENSES            | RECETTES            | SECTION<br>D'INVESTISSEMENT -<br>IMPUTATION |
|---------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------------|
| 21318/041/01                                | + 5.794,00 €        | + 5.794,00 €        | 2313/041/01                                 |
| 275/27/01                                   | + 1.000,00 €        | + 1.000,00 €        | 275/27/01                                   |
| 2182/041/01                                 | + 306,00 €          | + 306,00 €          | 2183/041/01                                 |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>+ 7.100,00 €</b> | <b>+ 7.100,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                                |

- autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



### **Délibération 2021-098 Plan guide communaux avenant convention partenariat ADDRN**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (le président ne prend pas part au vote du fait de sa situation d'administrateur au sein de l'ADDRN), le Conseil communautaire :

- Approuve la rédaction de l'Article 6 : Objectifs et actions spécifiques  
Des subventions complémentaires à la subvention annuelle pourront, s'il y a lieu, être versées à l'agence d'urbanisme pour des missions exceptionnelles s'inscrivant dans le programme partenarial éventuellement amendé.  
Une subvention complémentaire de 128 100 € sera versée à l'agence d'urbanisme, pour la réalisation des plans guides des communes de Crossac, Missillac et Saint-Gildas-des-Bois. Le détail de ces opérations notamment financier est précisé par trois annexes opérationnelles, approuvées par l'ADDRN, les communes concernées et l'EPCI.
- Approuve les trois annexes financières des communes de Crossac, Missillac et Saint-Gildas-des-Bois, notamment en ce qu'elles fixent les contributions des communes de Missillac à 33 180 € et Saint-Gildas-des-Bois à 33 180 €.
- Sollicite les subventions du Conseil Départemental de Loire Atlantique prévues dans les annexes opérationnelles.
- Autorise Monsieur le Président ou un vice-président délégué à signer l'avenant à la convention portant modification de l'article 6 de la convention de partenariat et les trois annexes opérationnelles pour les communes susmentionnées.

### **Délibération 2021-099 Protocole transactionnel avec SUEZ**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le protocole transactionnel proposé,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce protocole.

### **Délibération 2021-100 RPQS qualité de l'eau (Atlantic'eau)**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Adopte le rapport 2020 relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau potable, dont la synthèse est annexée à la présente délibération.

### **Délibération 2021-101 Approbation RPQS SPAC 2020**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Adopte le rapport 2020 relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement collectif annexé à la présente délibération.

### **Délibération 2021-102 Validation augmentation du capital social de LAD-SPL**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve l'augmentation de capital de Loire-Atlantique développement-SPL de 2.000.000 € (deux millions d'euros),
- Approuve que cette augmentation de capital puisse être souscrite uniquement par le Département de Loire-Atlantique,
- Renonce donc d'ores et déjà à l'exercice du droit préférentiel de souscription et donc à participer à l'augmentation de capital,
- Approuve la composition inchangée du Conseil d'administration.
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires d'exécution de la présente délibération et notamment au sein des organes de Loire-Atlantique développement-SPL.

### **Délibération 2021-103 Convention PIG 2019-2022 - Avenant n°1**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 lié à la convention PIG précarité énergétique – Maintien à Domicile.



**Délibération 2021-104 Cession de terrain zone d'activités de La Mare au Chatelain à Crossac**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- De vendre le lot ci-dessus à Monsieur EXCOFFON demeurant à Saint-Joachim, avec faculté de substitution en faveur d'une personne physique ou morale de son choix, moyennant le prix de 20 874 € HT(14 € HT/m<sup>2</sup>) et de 27 285,30 € TTC

*Les frais relatifs à cette cession (notaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur*

- D'autoriser Monsieur le Président, ou cas d'empêchement un Vice-Président, à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment le compromis et l'acte notarié qui lui sont attachés.

**Délibération 2021-105 Cession de terrain zone d'activités de La Mission à Saint Gildas des Bois**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- De vendre le lot ci-dessus à Monsieur SOILEUX demeurant à Crossac, avec faculté de substitution en faveur d'une personne physique ou morale de son choix, moyennant le prix de 50 000 € HT(25 € HT/m<sup>2</sup>) et de 58 600 € TTC

*Les frais relatifs à cette cession (notaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur*

- D'autoriser Monsieur le Président, ou cas d'empêchement un Vice-Président, à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment le compromis et l'acte notarié qui lui sont attachés.

**Délibération 2021-106 Cession de terrain zone d'activités Abbaye II à Pontchâteau**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- De vendre le lot ci-dessus à Madame Adeline SERAZIN et Monsieur Franck POTET, demeurant à PONT-CHATEAU, avec faculté de substitution en faveur d'une personne physique ou morale de son choix, moyennant le prix de 76 300 € HT(28 € HT/m<sup>2</sup>) et de 88 862,25 € TTC

*Les frais relatifs à cette cession (notaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur*

- D'autoriser Monsieur le Président, ou cas d'empêchement un Vice-Président, à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment le compromis et l'acte notarié qui lui sont attachés.

**Délibération 2021-107 Convention utilisation gratuite structures sportives par le département**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Autorise M. le Président à signer les conventions de gratuité avec le Département pour les 03 opérations concernées.

**Délibération 2021-108 Révision règlement intérieur de l'École de Musique Intercommunale**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve les modifications proposées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h50.

Le Président,

Jean-Louis MOGAN

